

IRTS LR
Département Economie Sociale Familiale

SELECTION ENTREE EN FORMATION : CESF

MARDI 10 MAI 2011

EPREUVE ECRITE
De 14h00 à 17h00

L'utilisateur sait-il ce qui est bien pour lui ?

Quelle part prennent respectivement l'intervenant et l'utilisateur dans le processus de résolution des difficultés qui les fait se rencontrer ? Question aussi ancienne que l'action sociale. Plusieurs méthodologies ont émergé ces dernières années qui ont fait tomber le professionnel de son trône de sauveur et ont restitué à la personne aidée la position centrale. Point de vue

S'il est bien un thème central du travail social de ces dernières années, c'est la volonté affichée de placer l'utilisateur en situation d'acteur. Ce que l'on recherche avant tout, c'est de responsabiliser la personne en l'accompagnant dans la prise de conscience de ses potentialités et en la positionnant comme sujet actif dans la résolution des problèmes qu'elle rencontre. Cette approche se veut le contrepoint de pratiques aboutissant à une mise sous dépendance qui transforme l'aide en assistantat et qui, plaçant l'individu ou la famille sous perfusion, les rend dépendants au lieu de leur permettre d'accéder à l'autonomie. Comment faire en sorte que les usagers, auprès desquels nous intervenons, n'aient à terme plus besoin de nous ? C'est la question que se pose tout professionnel qui se respecte.

Cette volonté saine et pertinente s'est toutefois heurtée à quelques effets pervers qui, même s'ils ne remettent pas en cause la justesse de sa perception, ont pu en affadir la portée. On pourra d'abord évoquer un certain aveuglement qui ignore les étapes nécessaires pour retrouver l'équilibre de vie souhaité. Pour et avant d'accéder à la prise en main de leur destinée, certains usagers ont besoin de bénéficier d'une forte protection, voire d'un certain maternage qui leur apportent ce supplément de sécurisation qui leur a tant manqué jusqu'alors. Confrontés aux accidents de la vie, aux épreuves destructrices et à une large détérioration de leur estime de soi, ce qu'ils recherchent alors, c'est parfois, avant tout, de souffler, de trouver quelque temps un havre de paix et de bénéficier d'un soutien bienveillant. Les laisser se lover dans un tel cocon peut les amener à régresser, ce qui en soi n'est ni bon, ni mauvais. Ce recul apparent peut leur permettre de rebondir ensuite avec plus d'énergie encore, comme il peut les inciter à se replier sur eux-mêmes. Mettre en demeure trop tôt un usager de se prendre en charge peut s'avérer aussi peu pertinent que de trop tarder à

l'encourager à le faire. Prétendre favoriser son autonomisation, en brandissant cet objectif comme une menace ou comme une injonction apparaît largement aussi improductif que d'entretenir sa dépendance, en retardant toujours plus le moment où il va devoir s'assumer. Comme souvent, dans le travail social, on se situe entre le trop et le pas assez, avec la nécessité de déterminer la bonne approche qui présente toujours un risque de décalage avec là où en est l'utilisateur. Seconde dérive abordée ici (mais on pourrait, sans doute, en trouver d'autres), la méthodologie du contrat qui, partant d'une initiative tout à fait intéressante, en est arrivée à être utilisée, sans grande précaution et à toutes les sauces. Si l'on remonte à la philosophie des Lumières, un contrat n'est réputé juste, qu'à condition que la volonté des contractants s'exprime librement. N'y a-t-il pas un certain abus à considérer qu'un usager qui n'a plus les moyens de survivre, va négocier sur un pied d'égalité avec le représentant de l'État, un contrat RMI (RSA) ? Ou un mineur (qui n'a pas de capacité juridique, étant sous l'autorité de ses parents), qui plus est, en grande difficulté (à qui on ne laisse donc guère le choix de son orientation) à qui l'on demande de signer un contrat préalable à son entrée dans une structure d'accueil ? Même si l'on comprend l'esprit de la démarche (volonté de voir dans la personne un sujet apte à s'engager), il y a parfois quelque hypocrisie à le placer en situation d'interlocuteur totalement lucide et parfaitement conscient des enjeux (si c'était le cas, on se demande pourquoi justement il rencontre des problèmes et a besoin d'une aide !)... au risque de le rendre seul responsable, en cas d'échec. Le travail social doit évoluer sans doute, au cas par cas, entre deux écueils.

Jacques Trémintin

Question 1 : Commentez la proposition suivante : « Comment faire en sorte que les usagers, auprès desquels nous intervenons, n'aient à terme plus besoin de nous ? C'est la question que se pose tout professionnel qui se respecte. »

Question 2 : Que signifie pour vous : « Le travail social doit évoluer sans doute, au cas par cas, entre deux écueils » ?

Question 1 et 2 : 16 points + 4 points pour la construction, structure et syntaxe du devoir.